

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 JUIN 2024 à 18 H

PROCES VERBAL

Le Président introduit la séance

**Secrétaire de séance** : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle, MORENO Manuel, FRASCA Karine, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : ROBERT Astrid donne pouvoir à BOURGUE Michèle

**Administrateurs absents** : LAFOND Emilie, AGARD Yvette, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

Le Président demande s'il y a des questions, des observations sur les procès-verbaux des séances du 8 et 13 Avril : il n'y en a pas

- ✓ Le procès-verbal du 8 Avril est adopté à l'unanimité
- ✓ Le procès-verbal du 13 Avril est adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

**1. Demande de subvention de l'association l'Accueil**

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Président indique que la subvention a un caractère habituel. L'Association fait un très grand travail.

La récupération des denrées pose des difficultés de compatibilité. La banque alimentaire a imposé le jeudi, or les services techniques assurent le marché le jeudi. Un transporteur privé, via une convention de mécénat, assurera le transport des produits secs une fois par mois.

L'association L'Accueil a changé de Présidente. C'est à présent Madame Laurence CHRISTOPHE.

Le Président demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en pas.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'association l'Accueil. Approuve le versement d'une subvention de 2000 € à l'association l'Accueil pour l'exercice 2024.

**2. Demande de subvention du SASS la Chaumière**

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Président demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en pas.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, ACCORDE une subvention de 3 323 € à l'Association Femmes Responsables Familiales la Chaumière pour l'exercice 2024 dans le cadre de l'animation du SASS.

### 3. Vente de terrains agricoles à la commune

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Emilie Lafond arrive

Le Président explique que l'on comprend que les agriculteurs sont légitimes à demander à regrouper des terres agricoles. La Commune est assez protectionniste de son patrimoine, la vente n'est pas systématique.

En l'espèce, l'échange concerné serait intéressant les accès de l'abbaye.

Le Président demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en pas.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE de vendre à la commune les parcelles AB 37, AB 103 et AB 104 au prix de 7 685 € hors taxes.

AUTORISE le Vice- Président, ou son représentant, à signer les actes notariés nécessaires à la transaction. Les honoraires, taxes et émoluments seront à la charge de la Commune.

Le prochain Conseil d'Administration du CCAS sera organisé à l'Oustaou pour faire une visite des jardins et faire un focus sur la résidence.

La séance est levée à 19 H 15.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 22 Juillet 2024

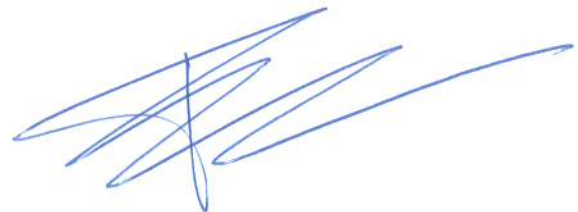
Le Président :

Jean-Pierre SERRUS

A blue circular official stamp of the CCAS Hôtel de Ville is placed over the signature of Jean-Pierre Serrus. The stamp contains the text 'CCAS Hôtel de Ville' in the center and 'COMMISSION COMMUNALE D'ADMINISTRATION' around the perimeter. The signature is a cursive script in blue ink.

la Secrétaire de séance :

Danièle CARELLO

A blue ink signature in cursive script, belonging to Danièle Carello, is written over the name.